Règlement de la bourse de la SACE
Dimanche 14 Avril 2019

- L'accueil des exposants se fera à partir de **7 h jusqu'à 9 h** sans droit d'inscription.
  Les attributions des bacs se feront uniquement par réservation.
- **Toute personne désireuse de participer à la bourse en tant que vendeur, doit obligatoirement être membre d'un club aquariophile et à jour de sa cotisation pour l'exercice 2019.**

Ouverture au public à 10 H. Entrée gratuite.

Les aquariums mis à disposition, équipés de chauffage et d'aérateur seront mis en eau la veille.
Ces mêmes bacs seront vidés et rangés par le club organisateur en fin de bourse.
Les vendeurs devront fournir les épuisettes et les sachets pour le conditionnement des poissons.
Toutefois, un point de vente proposera des sachets de différents formats.

L'organisateur se réserve le droit de refuser des poissons trop petits, mal formés, malades ou non conformes à l'éthique aquariophile.

Des étiquettes sur lesquelles devront figurer le nom et prénom du vendeur, son numéro d'attribution, le nom du poisson et son prix de vente, seront remises à chaque vendeur.
Des tickets seront également remis à chaque vendeur. Lors d'une transaction, le vendeur remettra le ticket avec le montant total à l'acheteur qui se rendra à la caisse pour payer.
Après paiement, le ticket cacheté sera rendu au vendeur en échange des poissons.
Toute transaction ou vente directe en ou hors salle est interdite.
A la fin de la bourse, le vendeur présentera ses tickets acquittés à la caisse où lui sera versé le montant de ses ventes, déduction faite de **15 %** réservés au club organisateur ou **10%** pour les vendeurs équipés de leurs bacs et matériels.
L'inscription à la bourse implique l'acceptation du présent règlement ainsi que le règlement intérieur de la salle, tout manquement ou comportement contraire à l'usage associatif seront sanctionnés par une exclusion.
Chaque participant est responsable de ses actes. La SACE ne peut être tenue pour responsable en cas d'accidents ou de dégâts dus au non respect du dit règlement. Les litiges seront réglés par la Présidente ou Vice-présidents.

Possibilité de petite restauration sur place – Tartes Flambées - Saucisses chaudes – Pâtisseries - Cafés
……..
Talon de réservation à retourner avant le **Samedi 06 Avril 2019** dernier délai à :

Carine JACOBOWSKY 117 Rue des Trois Epis 68230 Katzenthal Port : 06 88 94 24 34
president.sace@gmail.com

Nom : ..... Prénom : ..... Tel : .....
E-mail : .....

Eleveur amateur Eleveur professionnel (entourez la situation qui vous concerne)

Adresse : ..... Code : ..... Ville : .....

CLUB…….

Poissons présentés……..

……

Nombre d'aquarium à mettre à disposition .....x (60 cm)
Les réservations se feront au fur et à mesure des inscriptions. (Nombre de bacs limité à 60 pièces)

Nombre de mètres de tables à mettre à disposition pour les personnes qui s'équipent de leurs bacs ……